

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 21 (1950)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIe ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS N° 7. JUILLET 1950

SOMMAIRE :

- Problèmes Jurassiens actuels*
- Rénovation de la porte de Laufon*
- A travers l'actualité économique*
- Estimations foncières rurales dans le Jura bernois*
- Marché du travail*

Problèmes jurassiens actuels

Conférence de M. Georges Moeckli, conseiller d'Etat, lors de la commémoration du 25e anniversaire de la fondation de l'ADIJ, le 8 juillet 1950, à Delémont

I. La remise en état des chemins de fer privés du Jura

C'est un long calvaire que celui qui est gravi par tous ceux, particuliers, autorités, collectivités, qui, depuis des années, s'occupent de cet important sujet. Il ne peut être question aujourd'hui de reprendre toute l'affaire par le menu ; la « grande misère » de nos lignes privées est connue. Notre exposé portera essentiellement sur le rapport et les propositions du gouvernement au Grand Conseil, qui seront discutés par cette autorité dans la première semaine de la session ordinaire de septembre et qui doivent, enfin, signifier l'aboutissement de l'œuvre d'assainissement et de rééquipement de nos lignes secondaires jurassiennes.

Les chemins de fer secondaires du Jura, fusionnés dans la Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) sont les derniers d'une certaine importance dans le canton, à être assainis financièrement et rééquipés techniquement parlant. Il y a plusieurs raisons à ce fait regrettable :

- a) la fusion des quatre entreprises (P.B., R.S.G., C.T.N., R.S.C.) fut exigée par l'autorité fédérale, pour qu'elles puissent être mises au bénéfice de la Loi fédérale de 1939 portant aide de la Confédération aux chemins de fer privés ; la fusion ne fut réalisée qu'en 1944 ;
- b) le programme de réaménagement des lignes ne fut mis définitivement au point qu'en automne 1949 ; le projet dit N° 4 auquel on s'est finalement arrêté, coûtera Fr. 16.650.000.— ; il comporte l'électrification de toutes les lignes, la mise en voie étroite du R.S.G. avec système de trucs transporteurs, le renouvellement de tout le matériel, le maintien de trois courses automobiles journalières sur les parcours Glovelier-Saignelégier et Glovelier-Sauley ;
- c) après des négociations qui durèrent jusqu'à fin 1949, un tableau de répartition des frais entre le canton et les communes, a été élaboré ; il envisage une participation financière des communes